

## **GE\_GERICHTE ATAS/580/2020 vom 9. Juli 2020**

GE Cour de justice, 2020-07-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_580\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_580_2020)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/580/2020 du 9 juillet 2020

IT: GE\_GERICHTE ATAS/580/2020 del 9 luglio 2020

### **Volltext**

Siégeant : Karine STECK, Présidente; Michael BIOT et Christine LUZZATTO, Juges  
assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1376/2020 ATAS/580/2020 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt  
du 9 juillet 2020 3ème Chambre

En la cause Madame A\_\_\_\_\_, domiciliée à GENEVE, représentée par CAP Protection  
Juridique recourante

contre HELSANA ASSURANCES SA, Droit & Compliance, sise avenue de Provence 15,  
LAUSANNE

intimée

A/1376/2020 - 2/2 -

Vu la décision sur opposition du 13 mars 2020 rendue par HELSANA ASSURANCES SA  
(ci-après : l'assureur) confirmant la décision du 17 décembre 2019 concernant Madame  
A\_\_\_\_\_ ; Vu le recours interjeté le 14 mai 2020 par l'intéressée, concluant à l'annulation  
de la décision sur opposition, à l'admission d'un lien de causalité entre ses atteintes au  
poignet gauche et un accident survenu le 24 août 2018 et à la prise en charge par  
l'assurance-accidents de tous les frais médicaux liés aux traitements et soins y relatifs, avec  
suite de frais et dépens ; Vu la réponse de l'intimée du 5 juin 2020 concluant à  
l'irrecevabilité du recours pour cause de tardiveté ; Vu le courrier du 29 juin 2020 de  
l'intéressée, annonçant qu'elle retire son recours ; Attendu qu'il convient d'en prendre acte  
et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :

1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie-Catherine SECHAUD

La présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.